

SANTÉ. TOUJOURS MOBILISÉE CONTRE FLAMOVAL Dans l'attente de la décision du tribunal administratif



Pour le docteur Philippe Richard, seul le juge du tribunal administratif, pourra empêcher le démarrage de l'incinérateur.

A quelques mois du démarrage de l'incinérateur Flamoval, on pouvait s'étonner de ne pas entendre l'association pour la santé des habitants de Saint-Omer (APSH). "Nous sommes toujours mobilisés et déterminés face à un projet archaïque et inutile. Un équipement qui nous coûte 100 millions d'euros, construit sur des promesses. On nous promettait un CVO, il n'est même pas à l'état de projet. On nous annonçait une cogénération importante avec une entreprise extérieure qui utiliserait l'énergie, où est-elle aujourd'hui ?", déclare le docteur Richard, président de l'APSH. Des mots que l'on entend depuis des années maintenant, mais qui n'ont rien empêché.

Aujourd'hui, la seule chose qui pourrait venir gripper la machine serait les décisions du tribunal administratif "que nous attendons toujours et que l'on espère avant la mise en route". Petit rappel : trois recours ont été déposés, l'un par l'association des Riverains du Smetz, un autre par le groupe Bonduelle et le dernier par l'APSH dont le cinquième mémoire a été déposé en janvier 2011. Une plainte qui s'appuie sur l'insuffisance de l'enquête publique et le manque de sincérité de l'étude d'impact.

Mais ce qui agace le plus les membres de l'APSH, c'est l'obstination des élus : "Aujourd'hui nous avons suffisamment de preuves pour que l'on songe à changer de méthode de traitement des déchets. Faut-il rappeler que la France compte 1 000 nouveaux cas de cancer par jour, que dans nos cabinets nous rencontrons des malades de plus en plus jeunes, que notre région est parmi les dernières sur un plan sanitaire, que chez nous le taux de mortalité par cancer du sein ou de la prostate est le plus important de France ? Avec une population fragilisée ne faut-il pas prendre plus de précautions ? La DDAS a donné un avis favorable en 2008 en jugeant le risque acceptable. Mais qu'est-ce qu'un risque acceptable pour une population déjà fragilisée ?"

S'ils "se rebellent", les membres de l'APSH n'envisagent toutefois pas de manifestations. "Nous avons déposé 26.500 pétitions, fait une manifestation qui a réuni 4.000 personnes à Saint-Omer. Nous avons organisé des réunions publiques qui ont rempli les salles. Tout cela n'a pas suffi. La suite logique est le combat juridique, le seul qui pourra faire évoluer les choses dans le bon sens", conclut Philippe Richard.

F. Berteloot